

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30Juin2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 696 214 dinars et un résultat net de la période de 10 193 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

1. la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
2. Contrairement aux dispositions de l'article 109 du règlement du Conseil du Marché Financier et notamment son point 11, l'Union Financière Hannibal Sicav a acquis auprès de l'Union Financière Alyssa Sicav (OPCVM faisant partie du même groupe que le gestionnaire) des obligations pour un montant global de 50 000dinars. Ces opérations ont été passées par la bourse.
3. Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,72% de l'actif au 30 Juin 2019. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 26 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 30/06/2019 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 344 302,672	1 458 226,422	1 452 303,149
	a- Actions et droits rattachés		767 458,997	780 469,582	867 991,967
	b- Obligations et valeurs assimilées		502 601,675	601 896,590	584 311,182
	c- Titres OPCVM		74 242,000	75 860,250	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	351 526,955	416 716,847	393 453,890
	a- Placements monétaires		0,000	144 014,055	147 468,374
	b- Disponibilités		351 526,955	272 702,792	245 985,516
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	2 020,734	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	383,945	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 696 213,572	1 876 964,003	1 845 757,039
	<u>PASSIF</u>		<u>19 544,540</u>	<u>18 233,607</u>	<u>24 312,647</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	8 494,012	7 731,874	5 784,090
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	11 050,528	10 501,733	18 528,557
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 676 669,032</u>	<u>1 858 730,396</u>	<u>1 821 444,392</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	1 668 498,444	1 855 849,862	1 810 099,691
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.8	<u>8 170,588</u>	<u>2 880,534</u>	<u>11 344,701</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,750	11,168	11,339
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		8 169,838	2 869,366	11 333,362
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 696 213,572	1 876 964,003	1 845 757,039

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 30/06/2019 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.04.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	24 220,745	32 568,256	18 978,850	25 200,285	56 492,877
	Dividendes		16 477,000	16 477,000	10 271,600	10 271,600	23 092,000
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 743,745	16 091,256	8 707,250	14 928,685	33 400,877
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	0,000	817,591	1 635,428	2 600,330	6 054,649
	<u>Total des revenus des placements</u>		24 220,745	33 385,847	20 614,278	27 800,615	62 547,526
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	-5 127,444	-10 526,631	-5 293,933	-9 625,154	-21 408,327
	Revenu net des placements		19 093,301	22 859,216	15 320,345	18 175,461	41 139,199
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.10	-7 600,578	-14 751,444	-7 394,255	-14 381,311	-29 193,399
	Résultat d'exploitation		11 492,723	8 107,772	7 926,090	3 794,150	11 945,800
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-4,573	62,066	22,397	-924,784	-612,438
	Sommes distribuables de la période		11 488,150	8 169,838	7 948,487	2 869,366	11 333,362
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		4,573	-62,066	-22,397	924,784	612,438
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		2 895,465	944,508	39 759,965	106 263,044	44 504,718
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-3 967,704	-39 606,728	75 618,258	82 880,462	70 028,653
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-227,285	-338,820	-949,930	-2 110,820	-3 060,082
	Résultat net de la période		10 193,199	-30 893,268	122 354,383	190 826,836	123 419,089

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 30/06/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.04.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>10 193,199</u>	<u>-30 893,268</u>	<u>122 354,383</u>	<u>190 826,836</u>	<u>123 419,089</u>
a- Résultat d'exploitation	11 492,723	8 107,772	7 926,090	3 794,150	11 945,800
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 895,465	944,508	39 759,965	106 263,044	44 504,718
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-3 967,704	-39 606,728	75 618,258	82 880,462	70 028,653
d- Frais de négociation de titres	-227,285	-338,820	-949,930	-2 110,820	-3 060,082
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-10 904,652</u>	<u>-10 904,652</u>	<u>-578,474</u>	<u>-578,474</u>	<u>-578,474</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-36 999,035</u>	<u>-102 977,440</u>	<u>-10 470,256</u>	<u>413 471,703</u>	<u>443 593,446</u>
a- Souscriptions	0,000	11 674,900	0,000	450 610,376	637 972,244
- Capital	0,000	10 000,000	0,000	395 300,000	551 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	1 616,770	0,000	56 165,290	86 464,851
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	58,130	0,000	-854,914	507,393
b- Rachats	36 999,035	114 652,340	10 470,256	37 138,673	194 378,798
- Capital	32 200,000	98 800,000	9 000,000	32 400,000	165 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	4 772,335	15 416,977	1 491,522	4 811,732	28 402,067
- Régularisation des sommes distribuables	26,700	435,363	-21,266	-73,059	976,731
VARIATION DE L'ACTIF NET	-37 710,488	-144 775,360	111 305,653	603 720,065	566 434,061
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	1 714 379,520	1 821 444,392	1 747 424,743	1 255 010,331	1 255 010,331
b- En fin de période	1 676 669,032	1 676 669,032	1 858 730,396	1 858 730,396	1 821 444,392
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	14 826	15 392	15 251	11 532	11 532
b- En fin de période	14 504	14 504	15 161	15 161	15 392
VALEUR LIQUIDATIVE	115,600	115,600	122,599	122,599	118,337
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	2,44%	-3,41%	28,22%	25,59%	8,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-06-2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2019 d'actions et des obligations et valeurs assimilées.
Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2019	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>711 123,677</u>	<u>767 458,997</u>	<u>45,25%</u>
ARTES	3 000	18 252,929	17 790,000	1,05%
ATL	20 000	61 764,347	38 060,000	2,24%
ATTIJARI BANK	1 410	60 091,180	50 180,490	2,96%
BIAT	357	43 713,850	39 020,457	2,30%
CARTHAGE CEMENT	21 100	58 668,511	25 130,100	1,48%
OTH	2 000	32 400,000	30 454,000	1,80%
SAH	4 300	54 708,017	45 081,200	2,66%
SFBT	8 130	108 742,307	159 323,610	9,39%
SOTUVER	15 324	75 331,922	148 796,040	8,77%
TELNET	5 050	42 253,200	57 231,650	3,37%
TPR	18 280	76 064,164	90 120,400	5,31%
UIB	3 033	79 133,250	66 271,050	3,91%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>74 242,000</u>	<u>74 242,000</u>	<u>4,38%</u>
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	700	74 242,000	74 242,000	4,38%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>408 000,000</u>	<u>415 508,612</u>	<u>24,50%</u>
ATT- LEASING 2018-1-T+2.3%	600	48 000,000	48 162,246	2,84%
ATTIJARI LEASING 2015-1-7.6%	1000	20 000,000	20 232,568	1,19%
ATTIJARI LEASING 2015-2-7.7%	1 250	50 000,000	51 586,411	3,04%
CIL 2017-2 - 7,95%	500	40 000,000	40 750,689	2,40%
CIL2014-2 7,6%	1 000	20 000,000	20 506,389	1,21%
CIL2015-1 T 7,65%	200	4 000,000	4 010,702	0,24%
HL 2016-2 7,65%	600	36 000,000	37 297,775	2,20%
HL 2017-3 8%	500	40 000,000	41 094,137	2,42%
HL 2018-1 8,3%	500	40 000,000	40 246,732	2,37%
TLS2018-1 7,95%	1 000	80 000,000	80 764,590	4,76%
<u>BTA</u>		<u>86 240,000</u>	<u>87 093,063</u>	<u>5,13%</u>
BTA-04-2028	40	37 380,000	37 832,296	2,23%
BTA052022	50	48 860,000	49 260,767	2,90%
TOTAL		1 279 605,677	1 344 302,672	79,25%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.04.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Revenus des Actions	<u>16 477,000</u>	<u>16 477,000</u>	<u>10 271,600</u>	<u>10 271,600</u>	<u>23 092,000</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	<u>7 743,745</u>	<u>16 091,256</u>	<u>8 707,250</u>	<u>14 928,685</u>	<u>33 400,877</u>
Revenus des obligations privées	6 521,108	13 659,414	7 484,609	12 496,839	28 496,877
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 222,637	2 431,842	1 222,641	2 431,846	4 904,000
TOTAL	24 220,745	32 568,256	18 978,850	25 200,285	56 492,877

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-06-2019 à 351 526,955 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires		0,000	144 014,055	147 468,374	0,00%
Disponibilités		351 526,955	272 702,792	245 985,516	20,72%
Total		351 526,955	416 716,847	393 453,890	20,72%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.04.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	817,591	1 635,428	2 600,330	6 054,649
TOTAL	0,000	817,591	1 635,428	2 600,330	6 054,649

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libelle	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
AC 3	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0,000</u>	<u>2 020,734</u>	<u>0,000</u>
	Dividendes à recevoir	0,000	2 020,734	0,000

3.4 –Autres actifs :

	Libelle	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
AC 4	<u>Autres Actifs</u>	<u>383,945</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	RS sur obligations	383,945	0,000	0,000

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>8 494,012</u>	<u>7 731,874</u>	<u>5 784,090</u>
	Frais de gestionnaire	1 902,710	2 005,210	2 107,757
	Frais de dépositaire	664,477	602,480	367,646
	Frais de distributeurs	5 926,825	5 124,184	3 308,687

3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>11 050,528</u>	<u>10 501,733</u>	<u>18 528,557</u>
	Etat, retenue à la source	508,086	169,500	524,261
	Redevance CMF	138,638	150,865	159,556
	Charges à payer sur l'exercice encours	10 403,804	10 181,368	17 844,740

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	1 539 200
* Nombre de titres	15 392
* Nombre d'actionnaires	119
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	10 000
* Nombre de titres émis	100
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	98 800
* Nombre de titres rachetés	988
<u>Capital au 30/06/2019</u>	
* Montant en nominal	1 450 400
* Nombre de titres	14 504
* Nombre d'actionnaires	108

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 30/06/2019 s'élève à -144 775,360 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30/06/2019 est de 14 504 contre 15 392 au 31/12/2018.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2018</u>	<u>1 810 099,691</u>	<u>1 810 099,691</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>10 000,000</u>	<u>10 000,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-98 800,000</u>	<u>-98 800,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-52 801,247</u>	<u>-44 630,659</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	944,508	944,508
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-39 606,728	-39 606,728
- Frais de négociation de titres	-338,820	-338,820
- Régularisation des sommes non distribuables	-13 800,207	-13 800,207
- Sommes distribuables		8 170,588
<u>Montant fin de période au 30/06/2019</u>	<u>1 668 498,444</u>	<u>1 676 669,032</u>

3.8 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2019 s'élèvent à 8 170,588 DT contre 11 344,701 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Somme distribuables des exercices antérieurs	0,750	11,168	11,339
Résultat d'exploitation	8 107,772	3 794,150	11 945,800
Régularisation du résultat d'exploitation	62,066	-924,784	-612,438
<u>Total</u>	<u>8 170,588</u>	<u>2 880,534</u>	<u>11 344,701</u>

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.04.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>5 127,444</u>	<u>10 526,631</u>	<u>5 293,933</u>	<u>9 625,154</u>	<u>21 408,327</u>
Rémunération du gestionnaire	1 902,710	3 881,943	2 005,210	3 606,547	7 880,813
Rémunération du dépositaire	322,479	664,477	328,881	601,874	1 352,782
Rémunération des distributeurs	2 902,255	5 980,211	2 959,842	5 416,733	12 174,732

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.04.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 2 Autres charges	<u>7 600,578</u>	<u>14 751,444</u>	<u>7 394,255</u>	<u>14 381,311</u>	<u>29 193,399</u>
Redevance CMF	422,828	862,664	445,601	801,457	1 751,299
Services bancaires et assimilés	392,153	392,153	243,774	243,774	548,900
Abonnement des charges budgétisées	6 785,597	13 496,627	6 704,880	13 336,080	26 893,200

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.04.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 30.06.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 785,597</u>	<u>13 496,627</u>	<u>6 704,880</u>	<u>13 336,080</u>	<u>26 893,200</u>
Taxes	86,618	172,284	38,337	76,252	153,768
Frais bancaires	30,200	60,067	23,752	47,243	95,270
Publication BO CMF	325,306	647,038	325,107	646,641	1 304,000
Honoraires CAC	1 690,705	3 362,831	1 690,730	3 362,881	6 781,500
Frais AGO et publications	1 067,459	2 123,188	1 041,685	2 071,923	4 178,187
Jetons de Présence	2 991,781	5 950,685	2 991,781	5 950,685	12 000,000
Alpha mena	593,544	1 180,566	593,495	1 180,467	2 380,500
Autres (*)	-0,016	-0,032	-0,006	-0,012	-0,025

(*)C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.